

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2009**

Nous, Maire de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse certifions avoir convoqué le Conseil Municipal le vingt et un janvier deux mil neuf.

L'an deux mil neuf, le trente janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel LEROY, Maire.

Etaient présents: MRS BORDOT - LEROY Hervé - MMES DOUCET - SCHEIFLER - MR JOAQUIM - MME LARRIERE - MR AJOUAOU - MMES LARUE - COURTOIS - GENCI - MR MILLEROT - MME LAMI - MR NURDIN - MME VERNIER - MR SABER - MME SIMOES - MRS DUBOIS - DUPAIN - DAVAL - MME GRANDJEAN - MRS AZOU - MOUTON - KUHN.

Absents : MR BEUGNOT (pouvoir à MME VERNIER) MME MUNIER (pouvoir à MR SABER) - MR SAIM (pouvoir à MR AJOUAOU)

Madame Arlette SCHEIFLER est élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 - Adoption à l'unanimité.

Il déclare que 4 questions ont été ajoutées (avec l'accord des conseillers d'opposition) à l'ordre du jour initial :

- autorisation au Maire pour la vente de parcelles au Vieux Château.
- Vente du camion benne.
- Attribution d'une indemnité pour travaux présentant des risques d'intoxication ou de contamination.
- Reconduction de la ligne de crédit.

Une question est retirée de l'ordre du jour :

- mission diagnostic pour travaux intérieurs au Château de Maillard (le château étant classé au titre des monuments historiques, une étude devra être réalisée par un Architecte en Chef des Monuments Historiques.

### **1 - Travaux ONF année 2009 :**

Monsieur Jean-Paul MILLEROT présente le programme de travaux 2009 ainsi que le devis de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles en forêt communale pour un montant de 39 683, 20 €HT soit 41 865, 78 TTC.

- Travaux d'entretien ou de fonctionnement de lignes de parcelles par débroussaillage manuel de la végétation pour un montant de 774 €HT soit 816, 57 €TTC.

- travaux d'investissement : dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements sur diverses parcelles pour un montant de 38 909, 20 €HT soit 41 049, 21 €TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux sur l'année 2009 et autorise le Maire à signer le devis présenté par l'ONF.

### **2 - Débat d'Orientation Budgétaire :**

En application de l'article 12 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, codifié à l'article L.2312-1 du CGCT, le Maire présente le diaporama sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il déclare que les budgets primitifs de la Commune, du service de l'eau, du service de l'assainissement et du lotissement Champ la Chèvre seront votés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

### **3 – Tarifs communaux 2009 :**

Le Maire présente le tableau récapitulatif des tarifs dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller en début de séance.

A l'unanimité sauf 9 abstentions (Mrs DUPAIN – BEUGNOT – AZOU – DAVAL – KUHN – MOUTON – Mmes COURTOIS – VERNIER - GRANDJEAN) le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, les tarifs du marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS**

Type de services		2008	propositions 2009	vote 2009	
Eau		1.74 €	2.17 €	2.17 €	
Assainissement		0.66 €	0.68 €	0.72 €	
Chauffage		80.00 €	82.40 €	82.40 €	
Abonnement	Eau	54.00 €	55.62 €	55.62 €	
	Assainissement	29.07 €	29.94 €	29.94 €	
Place du marché	Abonnés	0.55 €	0.57 €	0.60 €	
	Non abonnés	1.25 €	1.29 €	1.30 €	
Fête patronale	Stands, boutiques	3.25 €	3.35 €	3.35 €	
	Petits manèges	4.30 €	4.43 €	4.45 €	
	Auto - skooters	6.45 €	6.64 €	6.65 €	
Concessions cimetière	Perpétuelles	2 - 3 places	467.00 €	481.01 €	481.00 €
		4 - 5 places	690.00 €	710.70 €	710.00 €
	Temporaires	15 ans	25.00 €	25.75 €	25.75 €
		30 ans	50.00 €	51.50 €	51.50 €
		50 ans	75.00 €	77.25 €	77.25 €
Annonce funéraire		25.00 €	25.75 €	25.75 €	

Vacation funéraire		pose de bracelets	26.00 €	26.78 €	25.00 €
Columbarium	Case 1 ouverture	modèle Tarn (gris)	565.00 €	581.95 €	582.00 €
		modèle Balmoral (rose)	680.00 €	700.40 €	700.00 €
	Case 2 ouvertures	modèle Tarn (gris)	658.00 €	677.74 €	678.00 €
		modèle Balmoral (rose)	796.00 €	819.88 €	820.00 €
	Opercule		123.00 €	126.69 €	127.00 €
	Concession	15 ans	25.00 €	25.75 €	26.00 €
		30 ans	50.00 €	51.50 €	52.00 €
		50 ans	75.00 €	77.25 €	78.00 €
		perpétuité	149.00 €	153.47 €	154.00 €
	Fourniture mini caveau avec plaque granit		192.00 €	197.76 €	198.00 €
Déplacement agent communal joint ciment		26.00 €	26.78 €	27.00 €	
Dispersion et enfouissement cendres		Gratuit			
Foyer Communal	Soirée dansante	Société Ville	161.00 €	165.83 €	166.00 €
		Société extérieure	321.00 €	330.63 €	330.00 €
	Soirée de bienfaisance de la Ville	Avec cuisine sans recette	87.00 €	89.61 €	90.00 €
		Avec cuisine avec recettes	123.00 €	126.69 €	127.00 €
	Vins honneur et sapins de Noël		39.00 €	40.17 €	40.00 €
	Concours tarot, belote		87.00 €	89.61 €	90.00 €
	Assemblée Générale lupéen		59.00 €	60.77 €	61.00 €
	Sonorisation		21.00 €	21.63 €	22.00 €
	Nettoyage		51.00 €	52.53 €	53.00 €
Cirques	chèques de caution		324.00 €	333.72 €	334.00 €
Marionnettes			81.00 €	83.43 €	83.00 €
Salle François Mitterrand	Associations lupéennes	avec recette	183.00 €	188.49 €	188.00 €
		sans recette	128.00 €	131.84 €	
	+ 20 % par jour supplémentaire				
	Associations extérieures	avec recette	329.00 €	338.87 €	
		sans recette	276.00 €	284.28 €	
	+ 20 % par jour supplémentaire				
Autres lupéens		182.00 €	187.46 €		
+ 20 % par jour supplémentaire					

	Autres extérieurs	329.00 €	338.87 €		
	+ 20 % par jour supplémentaire				
	Location matériel projection	56.00 €	57.68 €	58.00 €	
	Nettoyage	56.00 €	57.68 €	58.00 €	
Caution	Salle culturelle (chèque)	168.00 €	173.04 €	173.00 €	
Location personnel communal	Pour une heure	employée manutentionnaire	13.00 €	41.00 €	41.00 €
		matériel	24.00 €	60.00 €	60.00 €
		camion avec chauffeur	40.00 €	70.00 €	70.00 €
Objets encombrants		9.00 €	9.27 €	gratuit	
Taxe d'habitation		11.38%			
Taxe foncière		18.35%			
Taxe foncière non bâti		41.25%			

#### **4 – Demande d'aide à la D D E pour divers dossiers :**

1) Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DDEA pour un accompagnement et conseil non rémunérés concernant les travaux d'assainissement prévus dans le planning pour 2009.

- Surverse du poste de refoulement
- Avenue Christiane Jansen
- Déconnexion d'une fontaine rue du Tir et installation d'un déversoir d'orage
- Avenue d'Augrogne
- Rue et place des Fusillés

Il propose de solliciter également la DDEA pour l'aménagement des rues et du lotissement Champ la Chèvre (rue des Champs jusqu'à la raquette desservant le lotissement champ la chèvre).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite l'aide de la DDEA pour tous les travaux cités ci-dessus.

2) Le Maire rappelle les contrats de maîtrise d'œuvre signés avec la DDE pour la réalisation des études et suivi de travaux énoncés ci-dessous :

- impasse du gué : création de trottoirs et reprise de chaussée
- rue de l'étang : aménagement de l'emprise communale

Ces travaux n'étant pas programmés prochainement, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité que les deux contrats soient résiliés sans indemnité financière.

#### **5 – Dissolution du lotissement du Vieux Château:**

Le Maire expose que la création du lotissement du Vieux Château a nécessité également la création d'un budget spécifique à cette opération. Le lotissement étant terminé, il convient, à la demande de la Perception, de clôturer le budget du lotissement du Vieux Château, ce qui est accepté à l'unanimité.

## **6 – Rattachement de rue au tableau de classement des voies communales :**

Le Maire déclare qu'il serait souhaitable de rattacher au tableau de classement dans la voirie communale la rue des jonquilles partant de l'extrémité de la rue de la Curtille pour se diriger au sud sur une longueur de 250 mètres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce classement de la rue des Jonquilles dans la voirie communale.

## **7 – Actualisation de la convention ARTT 2009 :**

Le Maire présente par diaporama la convention ARTT 2009. Il détaille le mode de calcul du nombre de jours libérés par l'ARTT qui est au nombre de 17 pour l'année 2009, les différents services concernés et le mode d'application choisi par chacun de ces services.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf 5 abstentions (Mme GRANDJEAN – Mrs DAVAL – AZOU – MOUTON et KUHN) le Conseil Municipal adopte cette convention ARTT 2009 et autorise le Maire à l'appliquer.

## **8 – Demande de subvention du réseau AAMI pour un chantier culturel :**

Le Maire présente Le projet de l'association AAMI 70 qui engage une nouvelle action validée et soutenue par la Région dont les objectifs sont de permettre à des stagiaires (jeunes et résidents de Saint-Loup) de découvrir des métiers, d'accéder à la formation et/ou à l'emploi et d'évoluer dans leurs compétences professionnelles.

Il s'agit d'un chantier culturel qui se réalisera en partie au château de Maillard à partir du 02/03/2009 au 30 juin 2009. Il s'agit de la réalisation d'une tapisserie (sous forme de tenture mobile) servant à décorer une salle du Château. Chaque personne devra réaliser une partie de la surface totale de la tapisserie (avec l'assistance d'un professeur d'arts plastiques). Elle choisira d'adopter une couleur, un motif à partir d'une photo de Saint-Loup qu'elle personnalisera dans sa création.

Les stagiaires devront faire un travail de recherche historique sur les métiers et les techniques notamment de tissage de Saint-Loup, de collecte d'échantillons de tissus, de prises ou collectes de photos. Pour la mise en place de ce projet, l'association AAMI 70 sollicite une subvention de 2 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce projet et accepte de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association AAMI 70.

## **9 – Désignation de représentants groupe de travail charte forestière :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la CCVS (Communauté de Communes du Val de Semouse) s'est engagée dans une démarche d'élaboration de Charte forestière de Territoire. Une consultation a été lancée fin 2008 et va aboutir sur le choix d'un bureau d'étude dont la mission portera sur l'animation du dispositif.

Il a été décidé de créer un groupe de travail représentatif des 12 communes membres de la CCVS.

Le Maire propose de nommer :

- Mr Jean-Paul MILLEROT, conseiller municipal, représentant titulaire

- Mr Raymond DUPAIN, conseiller municipal, représentant suppléant pour représenter la Commune de Saint-Loup dans le groupe de travail. Messieurs KUHN et MOUTON étant également intéressés, et sachant qu'il ne peut y avoir qu'un titulaire et un suppléant, Monsieur Thierry BORDOT, vice président de la CCVS leur propose de les convier à chacune des réunions concernant ce groupe de travail. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **10 – Convention fourrière :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Ville n'a pas de service spécialisé pour accueillir les animaux errants. L'association « Boule de Poils » à Dampvalley-les-Colombe nous propose la signature d'une convention pour un coût de 1€ par habitant ce qui représenterait une somme de 3 872 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal considérant le coût de 1 €par habitant trop élevé décide de ne pas adhérer à la convention fourrière.

### **11 – Tarifs élèves extérieurs :**

Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 24 juin 2008 fixant les tarifs relatifs à la participation financière demandée aux collectivités pour les charges de fonctionnement des écoles au tarif unique de 1 000 €par élève.

Il expose qu'il est nécessaire de revoir le tarif en raison des situations particulières de plusieurs communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 150 € la participation par élève d'une commune extérieure pour l'année 2009 et autorise le Maire à appliquer ce tarif pour les élèves de la Pisseure, Hautevelle et Breuches pour l'année 2008.

### **12 – Signature de l'avenant n° 2 avec la commune de Magnoncourt pour la vente d'eau potable :**

Le Maire propose la signature de l'avenant n° 2 à la convention du 4 avril 2007 avec la commune de Magnoncourt.

La convention est ainsi modifiée :

- le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau potable est fixé à 1, 00 € couvrant les frais de pompage ainsi que les frais d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.
- Il est convenu que les deux parties se rencontreront périodiquement pour actualiser le prix en fonction du coût de production.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant avec la commune de Magnoncourt, faisant malgré tout remarquer que la hausse du prix du m<sup>3</sup> d'eau est phénoménale par rapport à 2008.

### **13 – Désaffectation d'une salle de classe :**

Afin de pouvoir établir très prochainement les passeports biométriques, le Maire propose la désaffectation d'une salle de classe située à l'école élémentaire du centre

7 rue Henry Guy. L'avis de la Préfecture a été sollicité. Le Maire déclare avoir téléphoné à l'Inspecteur de l'Education Nationale qui, à priori, émettra un avis défavorable en raison des passages dans le couloir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité sauf 2 contre (Mmes SCHEIFLER et COURTOIS) accepte la désaffectation de cette salle de classe pour y installer un dispositif de recueil des passeports numériques.

#### **14 – Accueil des enfants durant une journée de grève :**

La Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 impose aux collectivités d'assurer l'accueil des enfants pendant une journée de grève. Aussi, l'accueil des enfants pourra nécessiter le recrutement d'agents territoriaux contractuels (à titre occasionnel). Aucune qualification n'étant nécessaire pour assurer l'accueil des enfants, les agents territoriaux permanents sont mobilisables.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe pour l'autoriser à recruter en tant que de besoin lesdits agents, ce qui est accepté à l'unanimité.

#### **15 – Retrait d'adhésion d'une commune à l'école départementale de musique :**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Adelans et Val de Bithaine ne souhaite plus adhérer à l'Ecole Départementale de Musique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le retrait d'adhésion de la Commune d'Adelans et le Val de Bithaine de l'école départementale de musique.

#### **16 - Participation aux actions de l'école départementale de musique :**

Le Maire expose le détail de la participation de la Ville aux actions de l'Ecole Départementale de Musique :

Part par habitant (0,25 €x 3872 habitants)	=	968 €
7 élèves instrumentistes facturés x 564 €	=	3 948 €
1 élève en atelier collectif :	=	564 €
Soit un total de 5 480 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité sauf 2 abstentions (Mrs AJOUAOU et JOAQUIM) le Conseil Municipal accepte de verser cette somme à l'Ecole Départementale de Musique.

#### **17 - ouverture de postes pour des agents :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 septembre 2008 concernant la création d'un poste d'attaché administratif catégorie A. Le poste n'étant pas pourvu, le Maire propose de recruter un Directeur Général des Services contractuel catégorie A, ce qui est accepté à l'unanimité sauf 5 contre (Mme COURTOIS – Mrs AZOU, DAVAL, MOUTON, KUHN) et une abstention (Mme GRANDJEAN).

Madame Michèle LAGIRARDE ayant réussi l'examen professionnel d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, il propose d'ouvrir un poste pour cet agent, ce qui est accepté à l'unanimité.

Madame Martine BAVARD ayant satisfait à l'examen professionnel de rédacteur catégorie B, il propose d'ouvrir un poste de rédacteur pour cet agent, ce qui est accepté à l'unanimité.

Le Maire déclare pouvoir embaucher en CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi) Naïma LEMKADDAM pour un contrat de 6 mois, renouvelable 2 fois. Le taux de prise en charge par l'Etat est de 90% du SMIC, pour 23 heures hebdomadaires. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat.

### **18 - Restructuration des écoles :**

Le Maire expose la nécessité de restructuration des écoles. Il fait plusieurs propositions à l'aide du diaporama donnant pour chacune des propositions les avantages et les inconvénients. Les propositions sont les suivantes :

- 3 écoles : Mont Pautet – Chanois – Centre
- 2 écoles : Mont Pautet – Chanois
- 2 écoles : Chanois – Centre
- 2 écoles : Mont Pautet – Centre

Les membres de l'opposition font la proposition suivante :

La maternelle au Centre – le Primaire au Chanois en prévoyant l'acquisition d'un bus d'occasion.

Cette solution n'est pas retenue car l'école maternelle du Centre ne peut accueillir les enfants des 3 sites.

Après étude des diverses propositions, chaque conseiller est invité à se prononcer.

Le regroupement sur trois sites (Centre ville – Mont Pautet – Chanois) est adopté avec 17 voix pour (Mme GRANDJEAN – Mrs DAVAL – AZOU – MOUTON – KUHN – Mmes LAMI – GENCI – SCHEIFLER – LARRIERE – VERNIER – COURTOIS - Mrs MILLEROT – DUPAIN – BORDOT – LEROY Hervé – JOQUIM – BEUGNOT).

Chaque site comportant auparavant une école maternelle et une école élémentaire ne comportera plus qu'une école primaire.

### **19 - Autorisation au Maire pour vente de parcelles au Vieux Château :**

Le Maire propose au Conseil Municipal la vente de deux petites parcelles au prix de 5 €TTC le m<sup>2</sup> situées derrière leur terrain à deux propriétaires domiciliés 57 et 59 rue du Vieux Château :



- Mr et Mme Alain HECQUARD : 250 m<sup>2</sup>
- Mr et Mme Daniel PETIT : 160 m<sup>2</sup>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces ventes de parcelles.

## **20 - Vente du camion-benne :**

Le Maire propose la vente de l'ancien camion benne datant de 1981 immatriculé 9722 KH 70 à Monsieur Hugues MOUGIN domicilié à Vauvillers pour un prix de 500 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre ce camion au prix de 500 € à Monsieur Hugues MOUGIN.

## **21 - Attribution d'une indemnité pour travaux présentant des risques d'intoxication ou de contamination :**

Le Maire propose d'attribuer une indemnité de 2<sup>ème</sup> catégorie pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants présentant des risques d'intoxication ou de contamination à deux agents : Mrs BORTOLOZZI et AUBRY.

Cette indemnité servie à raison de ½ taux de base par journée de travail effectif.

Le taux de base étant de 0,31 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser ces indemnités à ces deux agents.

## **22 - Reconduction de la ligne de crédit :**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de reconduire la ligne de crédit pour l'année 2009 pour un montant maximum de 305 000 €. Il précise que cette dernière n'a pas été utilisée au cours de l'année 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à reconduire la ligne de crédit.

### **Informations :**

2 appartements communaux ont fait l'objet d'une location :

\* 21 place Jean Jaurès : à compter du 01/02/2009 pour un loyer mensuel fixé à 245,04 € + provisions pour charges : 50,50 €

\* 18 place Léon Jacquez : loué à Sophie COLLAS depuis le 01/09/2008 pour un loyer de 320 € mensuels + 80 € de chauffage

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet suite à sa propre intervention concernant la recrudescence de la délinquance et de vols survenus sur la Commune depuis plusieurs semaines.

Monsieur Jean-François AZOU s'informe sur la santé de Jérôme CARRIE, victime d'un très grave accident du travail en août dernier.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 40.

La secrétaire,

le Maire,

Arlette SCHEIFLER

Michel LEROY